

## Deuxième séance, mercredi 19 novembre 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de budget 2013-DFIN-45 de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015 (suite); examen de détail: Direction de l'économie et de l'emploi; Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; Récapitulation générale. – Projet de décret 2013-DFIN-45 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2014-DFIN-76 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2015; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de loi 2014-DFIN-73 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Elections protocolaires. – Clôture.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Sabrina Fellmann, Patrice Jordan, Nicolas Lauper, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Christian Schopfer, Roger Schuwey, Olivier Suter et Jean-Daniel Wicht.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### Communications

**La Présidente.** A propos des élections protocolaires, je vous rappelle la procédure suivante:

- > aucun téléphone portable ne sera admis dans la salle de dépouillement;
- > le dépouillement sera fait dans le même ordre que les élections, à savoir deuxième vice-présidence, première vice-présidence, présidence, présidence du Grand Conseil, présidence du Conseil d'Etat et présidence du Tribunal cantonal;
- > si une élection nécessite un tour de scrutin supplémentaire, le scrutateur le signale de suite à la présidence et le tour de scrutin supplémentaire est effectué immédiatement, jusqu'à ce que l'élection soit terminée et valable. Ce n'est qu'après une élection valable et terminée pour chaque fonction que le dépouillement suivant peut débuter et ainsi de suite.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de budget 2013-DFIN-45 de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015 (suite) Examen de détail

#### Direction de l'économie et de l'emploi

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.** Concernant le budget général de la Direction de l'économie et de l'emploi, au compte de résultats, avec 267 586 250 francs de dépenses contre 152 793 250 francs de revenus, nous avons un excédent de charges de 114 793 000 francs. Ceci représente 783 250 francs ou 0,68% de plus qu'au budget 2014. Quant au compte des investissements, avec 19 816 670 francs de charges et 5 533 180 francs de revenus, nous constatons un excédent de dépenses de 14 283 490 francs. Ceci représente une diminution de 439 000 francs par rapport au budget 2014, soit 3% de moins d'excédent de dépenses qu'en 2014.

Concernant le personnel, avec 18,34 EPT supplémentaires, la DEE est la deuxième Direction la plus demandeuse en postes d'emplois; 17,34 EPT sont pourvus par des enseignants, professeurs ou chargés de cours et un poste pour l'administration, ceci à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. Et c'est à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (+ 3,7 EPT), à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes (+ 6,47 EPT) et à la Haute école de gestion (+2,8 EPT) que l'augmentation du personnel est la plus importante.

En ce qui concerne l'examen de détail:

Centre de charges 3500 – Secrétariat général, position 3199.001 – Dépenses d'exploitation diverses: ceci concerne les frais de personnel, la location des locaux et les frais généraux pour blueFACTORY à hauteur de 1,385 million de francs, ainsi que la subvention à l'EPFL d'un montant de 3 millions de francs.

Centre de charges 3505 – Promotion économique du canton de Fribourg, position 3130.000 – Prestations de service par des tiers: elle englobe les 3 entités suivantes:

- > GGBa: 300 000 francs; le 30 juin 2014, le Conseil d'Etat a adressé à cette association une lettre comportant cinq

points d'exigences. Ce courrier informe d'autre part que le Conseil d'Etat renonce à résilier sa participation pour le moment à GGBa;

- > mandat Swiss Business Development Sàrl: 540 000 francs; en fonction depuis juin 1999, sa mission principale est la promotion économique du canton de Fribourg sur les marchés internationaux. Cette structure travaille exclusivement pour le canton. En termes de bilan, la provenance des entreprises implantées est la suivante: USA, Grande-Bretagne, Suède. Le nombre d'emplois créés est d'environ 700 à la fin 2013. C'est une moyenne de 46 emplois annuels, avec un salaire moyen de 100 000 francs, voire, pour certains, de 120 000 francs annuels;
- > structure promotion exogène – Promotion économique: 220 000 francs. Ceci correspond à des missions ponctuelles de promotion économique effectuées par des tiers.

Centre de charges 3510 – Service public de l'emploi:

- > position 3130.007 – Frais de fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle: + 180 000 francs, soit + 9,2% qu'au budget 2014. Ceci est dû à la mise en vigueur totale du suivi pour les cas difficiles, via un conseiller en placement et un assistant social;
- > position 3611.055 – Programmes d'emploi qualifiant auprès de l'administration cantonale: on constate une augmentation de 80 000 francs sous cette position. Augmentation des places de réinsertion à disposition. L'explication est aussi valable pour les programmes d'emploi qualifiant auprès des communes, des associations et des entreprises;
- > position 3635.005 – Allocations pour l'insertion professionnelle des jeunes: ce sont les mêmes mesures, mais sans le plan de relance. C'est pour cette raison que le montant est inférieur;
- > position 4510.004 – Prélèvements sur les fonds de l'emploi: au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fortune du fonds s'élevait à 15,4 millions de francs. Au 30 septembre, le montant disponible était fixé à 7,2 millions de francs. Ceci s'explique du fait que toutes les communes n'ont pas encore versé leur dû.

Centre de charges 3558.1 – Ecole d'ingénieurs et d'architectes:

- > position 3160.100 – Locations de locaux: l'augmentation provient de la location sur le site blueFACTORY des locaux nécessaires pour l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, pour un montant estimé à 275 000 francs;
- > position 4910.015 – Frais de personnel et d'exploitation pour les HES du secteur santé-social: la hausse la plus significative des imputations internes à charge de la Haute école de santé sociale et de la Haute école de travail social concerne, par rapport au budget 2014, le personnel informatique pour 252 000 francs et le matériel informatique pour 138 000 francs.

Centre de charges 3558.2 – Haute école de gestion, position 4210.002 – Taxes d'examens: pourquoi cette position ne com-

porte aucun budget? La réponse est aussi en relation avec la position 3138.001 – Frais d'examens. Les examens d'admission en Bachelor sont organisés par la HES-SO de manière centralisée à Lausanne pour toutes les Hautes écoles de gestion du réseau. Cela signifie que c'est la HES-SO qui facture les taxes d'examen correspondantes et qui les encaisse.

Centre de charges 3565 – Service de l'énergie, position 3510.016 – Versements au fonds de l'énergie: les contributions se trouvent à la position 4463.002 pour Groupe E et à la position pour ce qui concerne les subventions fédérales. Le solde du fonds au 31 décembre 2013 est de 28 029 925 francs.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Berichterstatter war sehr ausführlich und klar in seinen Darlegungen. Ich möchte an dieser Stelle der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission für ihre Arbeit danken.

Ich habe zurzeit nichts beizufügen.

**Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR).** Mes questions, au nom du groupe socialiste, concernent la campagne OFF destinée à sensibiliser la population, les entreprises et l'administration cantonale à économiser de l'énergie. Dans la réponse à la question écrite de notre collègue Giovanna Garghentini Python, le Conseil d'Etat avait mentionné que la campagne serait accompagnée d'un monitoring mis en place afin de la suivre en continu. Que dit aujourd'hui le monitoring? Quels retours sur investissements peut-on mesurer à ce stade de la campagne? Par exemple, quelle est l'économie réalisée par une heure de souper aux chandelles et d'illumination d'un pont à la bougie? Quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer les économies réalisées par les collaborateurs de l'Etat, quand on les incite à éteindre leur poste informatique pour rejoindre leurs collègues déjà à l'apéro? L'énergie consommée par un beamer, allumé tout un après-midi pour projeter une diapositive incitant à éteindre son ordinateur quand on quitte sa place de travail, est-elle largement compensée par le changement de comportement des utilisateurs? Plus concrètement, les indicateurs du monitoring justifient-ils de poursuivre une opération coûteuse en période de difficultés financières et de mesures d'économies imposées au personnel de l'Etat et à la population?

Pour notre part, nous estimons à ce jour que cette campagne, hormis d'assurer la publicité de certains conseillers d'Etat, est un vrai fiasco, payé à prix d'or et qu'elle devrait simplement s'arrêter. Certes, c'est important de pouvoir sensibiliser la population à des mesures d'économies, mais nous pensons que cette méthode n'est pas la bonne.

**Thomet René (PS/SP, SC).** Ma question concerne le Service public de l'emploi: à la lecture du budget de ce Service, on constate que le Conseil d'Etat met la priorité aux programmes d'emploi qualifiant dans les entreprises. On sait que le rapport Flückiger et Bonoli indiquait que ces programmes offraient de meilleures chances de réussite dans la recherche d'un travail futur. Ceci pousse certainement les ORP à proposer des personnes qui présentent déjà les meilleures qualités, les meilleures références, une formation et des meilleures compétences aux entreprises. On destine alors aux

collectivités publiques – canton, communes et associations – les demandeurs d'emploi qui ont le plus de lacunes dans leur formation, leur parcours professionnel, leurs connaissances linguistiques et parfois dans leur attitude au travail. Même si les collectivités offrent des possibilités de travail permettant de développer des compétences et d'acquérir de l'expérience, il semble que l'on mette plus l'accent sur les possibilités d'accompagnement et d'encadrement de ces instances. Mais les mesures structurelles et d'économies, et donc la compression des budgets, diminuent la capacité des Services ou des institutions d'investir du temps dans l'accompagnement et la formation de personnes en programmes d'emploi qualifiant. Dès lors, ne conviendrait-il pas d'offrir une meilleure répartition de ces programmes, afin de ne pas déprécier l'image des programmes effectués à l'Etat, dans les communes et les associations et de décourager à la fois les Services qui accueillent les personnes et les personnes qui effectuent ces programmes.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Ich habe eine Bemerkung beim Amt für den Arbeitsmarkt. Es freut mich, dass der Staatsrat das Budget für die Betriebskosten der kantonalen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung um 185 000 Franken erhöht hat. Gleichzeitig stelle ich aber fest, dass bei den Gehältern für die Integration von beschäftigungslosen Jugendlichen in der Rechnung 2013 noch 107 000 Franken aufgeführt waren, dass jedoch bereits im Budget 2014 und nun auch im Budget 2015 kein Betrag mehr dafür vorgesehen ist. Weiter stelle ich fest, dass die Zuschüsse für die berufliche Eingliederung von Jugendlichen, die sowohl in der Rechnung 2013 als auch im Budget 2014 noch 400 000 Franken betragen, jetzt um 150 000 Franken auf neu 250 000 Franken reduziert wurden.

Arbeitslosigkeit von Jugendlichen stellt nicht nur für die Betroffenen selbst, sondern für die gesamte Gesellschaft ein grosses Problem dar und ihre raschmögliche Wiedereingliederung ist dringend zu fördern. Die schlechte finanzielle Situation und die daraus resultierenden Beschränkungen während der Arbeitslosigkeit sind gerade für Jugendliche eine starke Belastung. Daraus resultiert unter anderem eine verlängerte Abhängigkeit von ihrer Familie und derer sozialen Kontrolle, was sehr oft zu familiären Konflikten führt. Zusätzlich ist für die Jugendlichen die Verunsicherung hinsichtlich der Lebens-, Berufs- und Zeitperspektive sehr belastend. Daraus resultiert sehr oft der Gang zum Sozialamt.

Die Anzahl Jugendlicher, die Sozialhilfe beziehen ist in letzter Zeit massiv gestiegen – Tendenz weiterhin steigend. Daher verstehe ich nicht, dass dieser Betrag gekürzt wurde. Ich denke, wir würden besser daran tun – auch aus ökonomischer Sicht –, alle Möglichkeiten auszuschöpfen, um die berufliche Eingliederung von Jugendlichen zu fördern, statt deren Zuschüsse zu kürzen.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), rapporteur. Concernant les trois interventions – celle de M<sup>me</sup> Chantal Pythoud-Gaillard relative à la campagne OFF, à son monitoring et au retour sur investissements, celle de M. René Thomet concernant le Service public de l'emploi et les programmes d'emploi qualifiant auprès des entreprises et celle de M<sup>me</sup> Bernadette Mäder-Brühlhart portant aussi sur le Service public de l'em-

ploi et sur la réintégration professionnelle, dont une partie de la réponse a été donnée dans l'entrée en matière –, toutes ces questions s'adressent directement au commissaire du Gouvernement.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** M<sup>me</sup> Chantal Pythoud-Gaillard est très critique par rapport à notre campagne OFF. Tout d'abord, je me permets quand même d'expliquer le cadre général de cette politique énergétique, laquelle veut la sortie du nucléaire et avoir plus de consommation de courant produit par les nouvelles énergies renouvelables. Son troisième pilier, très important, est la réduction de la consommation. Dans ce contexte-là, on ne peut pas vraiment dire que la consommation se réduit tel quel, sans action de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous avons dit, au Conseil d'Etat, qu'il faut faire une campagne pour sensibiliser la population. Prendre des mesures de sensibilisation est vraiment très important et le canton de Fribourg n'est pas seul dans ces démarches. En effet, Suisse Energie, instance au niveau fédéral, a vu de manière très positive cette action du canton de Fribourg, une action qui est quand même précurseur, unique et qui montre dans quelle direction on peut aller. M<sup>me</sup> Leuthard avait souligné à plusieurs reprises que le canton de Fribourg était de ce côté-là vraiment exemplaire. On travaille aussi avec Suisse Energie, laquelle finance notamment une publication qu'on va prochainement distribuer à tous les ménages. Cette démarche est quand même très importante.

J'aimerais parler d'un deuxième point: ce n'est pas seulement l'Etat qui fait cette action de campagne OFF; c'est en collaboration avec les entreprises électriques qu'on l'a mise en place et je suis très fier de voir ça, parce que les entreprises électriques n'ont en principe pas grand intérêt à ce que l'on consomme moins. Mais ils ont joué le jeu et ils sont avec nous, notamment Groupe E, qui nous a aidé à mettre en place ce monitoring. Dès le début, nous avons estimé que nous ne pouvions pas définir un objectif si ambitieux, soit 0% d'augmentation de la consommation pendant une année, sans faire des contrôles réguliers de la situation. Nous faisons donc chaque mois un contrôle. Pour l'instant, après cinq mois, nous pouvons relever qu'on n'a quand même pas eu une augmentation de 2,5%, comme cela est normalement constaté, mais que celle-ci a été réduite à 1,5%. Pour moi, ce n'est pas encore suffisant; on doit aller plus loin encore et c'est la raison pour laquelle nous sommes en train de réfléchir à d'autres mesures, comme notamment la distribution de cette information à tous les ménages.

Pour l'instant, on ne peut pas encore tirer un bilan des coûts et des effets qu'on a eus suite à cette action, mais on constate déjà maintenant qu'il y a une légère diminution de la consommation.

Concernant la question de M. Thomet sur les programmes d'emploi qualifiant en entreprises (PEQ), je peux vous dire que ceux-ci visent avant tout à replacer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Plus le demandeur d'emploi dispose d'une bonne employabilité, plus les chances de se réinsérer sont grandes. En plaçant ces personnes en entreprise, on espère qu'elles pourront faire leurs preuves et intéresser l'employeur à une embauche définitive. Il s'agit ainsi de les

encourager à mettre un pied dans l'entreprise, afin de retourner au travail.

De plus, depuis la modification de l'assurance-chômage en 2011, les programmes d'emploi qualifiant effectués en dehors des entreprises ne sont plus considérés comme cotisants. Cela signifie qu'une personne placée auprès d'une commune, par exemple, ne pourra pas faire valoir une période de cotisation à l'assurance en vue de rouvrir ou de prolonger un délai-cadre d'indemnisation. Alors, ce faisant, le législateur a souhaité empêcher le chômage récurrent, à savoir le problème lié aux personnes qui cumulent plusieurs périodes de stages, suivies de périodes de chômage, sans pouvoir se réinsérer durablement. D'ailleurs, cette approche a aussi été très clairement énoncée dans l'étude Flückiger et Bonoli que nous avons demandée en 2008. Ils nous ont incités, demandé et conseillés d'aller en premier lieu dans la direction de ces PEQ en entreprises.

Frau Grossrätin Mäder-Brühlhart spricht die berufliche Eingliederung von Jugendlichen an. Ich bin mit Ihnen einverstanden, dass das ein sehr wichtiger Aspekt ist und dass wir die Jugendlichen relativ rasch wieder eingliedern und nicht über die Arbeitslosigkeit in den Arbeitsmarkt führen müssen. Das war auch der Grund, weshalb wir beim Wiederbelebungsprogramm für die Wirtschaft, in dieser Krisensituation, diese Massnahme eingeführt hatten. Diese Massnahme bedeutete, dass wir den Unternehmen während sechs Monaten einen Teil des Lohnes zahlten. Die Unternehmen mussten sich im Gegenzug verpflichten, die Jugendlichen mindestens ein Jahr länger anzustellen. Wir hatten hier relativ gute Erfahrungen gemacht. Das Wiederankurbelungsprogramm war Ende 2013 fertig und wir sind nun daran zu überlegen, ob wir diese Massnahme in das permanente Recht überführen wollen. Zurzeit fehlt uns die gesetzliche Grundlage. Wenn wir dies also umsetzen wollten, müssten wir das LEMT korrigieren und dort einen Änderungsvorschlag einbringen. In Voraussicht dieser Überlegungen haben wir bereits 250 000 Franken ins Budget eingetragen. Wir müssen aber, wie gesagt, zuerst diese Analyse machen und werden dann zum gegebenen Zeitpunkt entscheiden.

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modification.

## Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteure**. Le Conseil d'Etat et la Chancellerie totalisent ensemble un excédent de charges de 11 826 320 francs, en augmentation de 6% par rapport au budget 2014. Le budget du Conseil d'Etat présente un excédent de charges en augmentation de 1,7% par rapport à ce budget 2014.

Cela s'explique notamment par l'augmentation des charges de 220 000 francs pour la position Prestations de service par des tiers. Cette position concerne la promotion de l'image du canton de Fribourg à l'extérieur du canton. Au budget 2014, cette position était à zéro, car le montant de 250 000 francs prévu au budget 2013 n'avait pas été complètement utilisé;

donc, aucun montant n'avait été prévu au budget 2014. A cet effet, 100 000 francs ont été prélevés sur la provision, position 4511.007.

Pour rappel, l'objectif de ce partenariat privé-public est d'élaborer une campagne de notoriété. Les premières actions déployées l'ont été aux manifestations suivantes: le Festival international du film, Friweek, les 125 ans de l'Université, le Pont de la Poya, Pontéo, l'AMI et la Bénichon du pays de Fribourg.

Au programme 2015, il est d'ores et déjà prévu des actions à Estavayer 2016 et au Swiss Economic Forum.

On constate sous la position Récupération de traitements une hausse de 50 000 francs des montants ristournés à l'Etat par les conseillers d'Etat et concernant les indemnités fixes qui leur sont versées lorsqu'ils représentent l'Etat. A noter que le Conseil d'Etat vient de proposer, en réponse au postulat Ducotterd/Ackermann et à la motion Bonny/Ganioz, de prévoir, dès la prochaine législature, la restitution également des jetons de présence, en plus des indemnités fixes.

Le budget 2015 de la Chancellerie présente un excédent de charges en augmentation de 7,3% du fait que 2015 est une année électorale. On constate, d'une part, l'augmentation des charges du matériel de votations (+ 130 000 francs) et, d'autre part, les subventions cantonales aux partis (195 000 francs) et frais de campagne (85 000 francs) prévues pour les élections fédérales 2015.

Les frais de publication et publicité sont en diminution de l'ordre de 65 000 francs, soit - 20% par rapport au budget 2014, suite aux mesures prises pour diminuer les impressions afin de rationaliser les coûts, comme l'avait demandé la Commission des finances et de gestion.

Le budget 2015 du Service d'achat du matériel et des imprimés présente un excédent de charges en augmentation de 25% par rapport au budget 2014. L'explication réside essentiellement dans la diminution des marges sur les ventes internes (- 250 000 francs) par rapport au budget 2014. Il convient, à ce sujet, de préciser que les chiffres du budget 2015 reposent sur ceux qui ressortent des comptes 2013 et non pas du budget 2014.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteure pour son excellent rapport. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je souhaite thématiser ici la promotion de l'image du canton de Fribourg: «Fribourg le bonheur en plus» – «Freiburg macht glücklich».

Je n'ai pas de liens d'intérêts avec ce sujet.

Ich bin nicht grundsätzlich gegen eine Image-Werbung für unseren Kanton. Es ist gut und notwendig, die Lebensqualität in unserem Kanton hervorzuheben und die Sichtbarkeit und Bekanntheit von Freiburg zu verbessern.

Il y a, par contre, deux conditions, à mes yeux, qu'il faut absolument respecter au préalable: que les moyens alloués soient

vraiment raisonnables et que le moment choisi soit opportun, par exemple, si on a vraiment un problème dans tout le canton d'avoir massivement des personnes qui partent habiter ailleurs. Or, actuellement, ces deux conditions ne sont pas remplies.

Premièrement, plus de 1 million de francs sont dépensés; c'est totalement exagéré, c'est vraiment trop et cela sort du cadre raisonnable. Quel exemple en ces temps de coupes budgétaires.

Deuxièmement, au niveau de la population, le nombre d'habitants ne diminue pas. Au contraire, on ne compte plus les communes de ce canton qui ont vu leur population doubler depuis les années nonante et qui la verront fortement augmenter ces prochaines années, en lien avec les terrains à bâtir disponibles. Dans le Sud fribourgeois, à Bulle, un groupe de citoyens et de citoyennes a même fondé une association, laquelle estime qu'il faut arrêter de construire à tout-va. D'un côté, avec les mesures d'économies, le personnel de l'Etat, qui s'engage activement avec loyauté pour ce canton, est touché au quotidien par certaines mesures et, de l'autre côté, on jette de l'argent public par la fenêtre en soutenant au passage les intérêts particuliers d'une boîte de communication. Arrêtons cela. Cet avis est aussi celui du groupe socialiste.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Je pense que l'intervention de mon collègue député concerne plus particulièrement le Conseil d'Etat et sa position sur l'image du pays de Fribourg. Toutefois, l'année passée, on a déjà parlé de cette problématique en précisant que cela figurait dans le plan de législature; ce n'est pas une idée saugrenue qui est tombée du ciel. C'est un sujet qui revient à chaque présentation de budget ou de comptes et où, à chaque fois, il y a des interventions sur cette thématique. Ceci avait été relevé, il est vrai, que dans le cadre du programme de législature, un montant avait été défini – dont je n'ai pas le montant précis par manque de temps de préparation pour répondre à cette question. Peut-être que M. le Commissaire du Gouvernement pourra répondre. L'agence de communication est l'agence Farner. Apparemment, il y avait eu quand même un concours pour attribuer le mandat à cette agence. Pour terminer, je rappelle que c'est un partenariat privé-public. Il y a quand même un certain nombre d'associations économiques professionnelles qui soutiennent ce projet, l'idée étant de promouvoir l'image du canton à l'extérieur du canton de Fribourg. Voilà les informations que je peux vous donner.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je crois que M<sup>me</sup> la Rapporteuse a donné l'essentiel des explications. J'ajouterai quand même à M. le Député Simon Bischof que j'ai le sentiment qu'il a mangé du lion avec beaucoup de bonheur – je dirais «le bonheur en plus» – ce matin en venant au Grand Conseil et je lui rappelle ce que je rappelle souvent à mes collègues, à savoir qu'un budget n'est pas une obligation de dépenses. Vous avez bien entendu M<sup>me</sup> la Rapporteuse dire que notre budget n'avait pas été entièrement utilisé. Nous avons constitué des provisions avec l'argent qui n'est pas dépensé. Vous pouvez constater, avec ce système, que l'argent est utilisé à bon escient. En plus, faire connaître notre canton à l'extérieur est une nécessité. Je vous assure que beaucoup

nous envient et que l'image de Fribourg s'est améliorée. Elle doit encore s'améliorer et les montants investis sont nécessaires et judicieusement investis

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Motion d'ordre Pascal Andrey (report de l'examen du rapport agricole quadriennal 2014-DIAF-92)

### Prise en considération

**La Présidente**. Ich habe soeben einen Ordnungsantrag erhalten. Dieser Ordnungsantrag wurde von Herrn Grossrat Pascal Andrey eingereicht und betrifft ein Geschäft von morgen und zwar den Vierteljährlichen Landwirtschaftsbericht 2014. Ich lese Ihnen den Text dieses Ordnungsantrages vor: «En raison d'un laps de temps trop court entre la réception du dossier et la session de cette semaine, les personnes concernées par ce rapport (DIAF, les députés, UPF) n'ont pas pu agender une séance afin de pouvoir se déterminer sur la prise en considération de ce rapport. Je vous demande le renvoi de cet objet à la session de décembre 2014.»

**Andrey Pascal** (PDC/CVP, GR). Pour la deuxième fois, le Conseil d'Etat établit son rapport quadriennal sur l'agriculture. Sa publication en 2014, soit cinq ans après le rapport de 2009, se justifie par le décalage de deux ans de la politique agricole fédérale. Le rapport est l'occasion de faire une rétrospective des dernières années. Les données statistiques comprennent notamment les chiffres pour 2000, 2010 et 2013. Ce rapport permet également de matérialiser les échéances et les besoins de l'agriculture. Selon l'art. 44 du règlement sur l'agriculture, ce rapport quadriennal est un rapport de situation, une synthèse sur l'évolution de la politique, une synthèse dans le contexte économique des perspectives d'évolution et des buts à atteindre. Ce rapport est intéressant et important pour le monde agricole.

Etant donné le court délai entre le moment où nous avons reçu ce rapport et le jour de sa prise en considération, soit jeudi prochain, le monde agricole et les personnes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts souhaiteraient pouvoir se rencontrer lors d'une séance avant la prise en considération.

C'est pourquoi, par cette motion, je demande que cet objet soit reporté à la session de décembre. M<sup>me</sup> la Conseillère en charge de l'agriculture a été informée de cette motion et a donné son accord. Si cette motion devait être acceptée, une séance serait agendée au début décembre avec les milieux concernés.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). Suite à la demande du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique à sa motion urgente, le groupe socialiste est un peu étonné de l'instrument parlementaire utilisé pour repousser en décembre la prise en considération du rapport quadriennal agricole 2014

que nous devons examiner ce jeudi. En général – et je dirais jusqu'à maintenant –, ce type d'instrument parlementaire n'était heureusement utilisé que pour des cas d'urgence liés à l'actualité, par exemple pour la motion Bourgeois/Genoud pour la lutte contre les bostryches en 2002 ou pour la motion Duc/Losey liée à la problématique des gens du voyage en 2008. Mais aujourd'hui, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique nous demande de repousser urgemment la prise en considération d'un rapport quadriennal, lequel a déjà une année de retard. Personnellement, je ne comprends pas trop la démarche, d'autant plus que c'est justement deux collègues PDC, les députés Grandgirard et Lauper, qui, dans une question déposée en juin dernier, s'impatientsaient de savoir quand le prochain rapport quadriennal allait paraître. Un peu bizarre, tout de même. Mais bon, comme le groupe socialiste n'a pas d'urgence pour prendre en considération ce rapport, ses membres ne s'opposent pas à la demande de renvoi des collègues députés PDC.

**La Présidente.** Es handelt sich lediglich um einen Ordnungsantrag. Es geht noch nicht um den Inhalt, den wir dann besprechen werden.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** De notre côté, puisque les parties se sont mises d'accord, le principal intéressé, c'est-à-dire le Club agricole et la responsable de la DIAF, il n'y a pas de raison qu'on s'oppose à la motion d'ordre. On la soutiendra donc.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'ai juste une question ou peut-être une clarification: le motionnaire parle de prise en considération. D'après notre programme, c'est un rapport comme tous les autres où il y a juste une discussion et on prend acte. A mon avis, il a été envoyé dans les délais réglementaires. Personnellement, cela m'étonne, parce qu'avec cette argumentation, on pourrait renvoyer tous les documents qu'on n'a pas eu le temps de lire.

**La Présidente.** Frau Grossrätin, ich kann Ihnen das versichern. Alle Termine sind eingehalten worden. Das ist richtig.

- > Au vote final, cette motion d'ordre est adoptée par 62 voix contre 13. Il y a 16 abstentions.
- > L'examen du rapport agricole quadriennal est reporté à la session de décembre du Grand Conseil.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk

(FV, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 62.*

*Ont voté non:*

Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schär (LA, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP). *Total: 13.*

*Se sont abstenus:*

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP). *Total: 16.*

—

## Pouvoir législatif

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Le pouvoir législatif totalise des charges de 3 074 560 francs et des revenus pour 7500 francs, soit un excédent de charges de 3 067 060 francs, en légère baisse de 2,3% par rapport au budget 2014.

Pour le Grand Conseil, les frais d'entretien de matériel et de logiciels informatiques sont multipliés par trois par rapport à 2014, soit + 32 500 francs. La différence s'explique ainsi:

- > le coût de la maintenance annuelle de l'application Gescom a augmenté de 2100 francs en raison de l'ajout du module traitant du registre des intérêts des députés;
- > initialement prévu avant la session de septembre 2014, le renouvellement des installations audio, vidéo et gestion de la salle du Grand Conseil a été repoussé en hiver, après la session de décembre. Le nouvel outil sera ainsi opérationnel dès la session de février 2015. Dans cette nouvelle installation, outre le remplacement des éléments électroniques (vote, traduction, micros, prise de parole, badges), l'ensemble des logiciels sera changé. Il convient de prévoir une maintenance annuelle pour le support, la résolution de problèmes techniques et l'évolution de cette nouvelle solution (+ 12 000 francs). La solution en place actuellement est trop obsolète pour disposer d'un quelconque support ou d'une maintenance. En outre, avec cette nouvelle installation, les débats du Grand Conseil seront à disposition des médias et des citoyens, sur Internet, aux formats audio et vidéo. Les débats seront archivés et publiés sur une plate-forme dédiée à cet effet. Dès lors, il est prévu des coûts de maintenance

annuelle de cette nouvelle prestation (+ 16 000 francs). Ce point ne fait pas encore l'objet d'un contrat, mais il s'agit d'une projection par rapport aux plates-formes des Parlements vaudois et neuchâtelois et du conseil communal lausannois.

Dans le compte d'investissements, les 685 000 francs pour le renouvellement des équipements multimédias de la salle du Grand Conseil étaient prévus au budget 2013, mais l'adjudication n'a été faite qu'en 2014 par le Bureau du Grand Conseil. Un recours a ensuite été interjeté par la société Kilchenmann de Berne contre l'adjudication au consortium Ageda/Lehmann, ce qui explique ce retard. Le recours a été rejeté par le Tribunal cantonal.

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modification.

## Direction des finances

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Le budget de fonctionnement 2015 de la DFIN présente un excédent de revenus en augmentation de 0,4% par rapport au budget 2014. Le budget des investissements présente, quant à lui, des dépenses d'investissement pour un total de 3 070 000 francs et des recettes de 2 524 600 francs, soit un excédent de charges de 545 400 francs, ce qui représente une diminution de 3 473 870 francs par rapport au budget 2014.

Quant au personnel, on constate une augmentation de 1 EPT non encore affecté entre le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) ou le Service cantonal des contributions (SCC), soit l'EPT qui revient à chaque Direction pour 2015 et un transfert de 0,6 EPT de l'Administration des finances (AFin) au SCC.

Le budget 2015 n'aurait à nouveau pas été équilibré sans les mesures d'économies et il a fallu recourir aux prélèvements sur fonds et provisions à concurrence de 83,3 millions de francs, soit 24,7 millions de francs de plus qu'au budget 2014. Cela se vérifie encore une fois: les mesures structurelles et d'économies étaient et restent indispensables pour obtenir un budget équilibré conformément aux exigences légales.

Au chapitre des revenus, on constate, au niveau de la péréquation des ressources, une diminution totale de 26 millions de francs pour un total de 421 millions de francs. Pour mémoire, la diminution était de 18 550 000 millions l'an passé au budget 2014. Il convient de préciser que l'annonce faite il y a deux semaines par le Conseil fédéral concernant les montants définitifs pour la péréquation financière 2015 correspond à ce qui figure au budget 2015 pour Fribourg.

Toutefois, le fonds de compensation des cas de rigueur, qui totalise pour l'instant des revenus stables pour notre canton d'un peu plus de 137 millions de francs, est remis en cause par les cantons contributeurs et est en discussion pour la période 2016–2019. Dans ses discussions, le Conseil fédéral propose de réduire la dotation de base de la péréquation des ressources de 330 millions de francs, ce qui engendrerait une diminution des contributions de 196 millions de francs pour

la Confédération et de 134 millions de francs pour les cantons à fort potentiel de ressources. Le canton de Fribourg est bien évidemment strictement opposé à la diminution proposée et des discussions serrées ont lieu avec nos parlementaires à Berne.

Revenus toujours, avec des recettes fiscales totales en hausse de 3% par rapport au budget 2014, soit + 34 millions de francs. Si on totalise les impôts directs des personnes physiques (PP) (impôt sur le revenu, plus impôt sur la fortune, à la source, pour soustractions et amendes), l'augmentation totale est de 16,8 millions de francs. Les impôts directs des personnes morales (PM) (bénéfice, capital) totalisent une augmentation de 15,5 millions de francs par rapport à 2014, uniquement avec l'impôt sur le bénéfice. On peut se réjouir, dans le contexte de la réforme de la fiscalité des entreprises, que les revenus de la fiscalité des PM augmentent régulièrement, soit + 6,2% d'augmentation de l'impôt sur le bénéfice depuis 2003.

Au budget 2015, l'absence de part au bénéfice de la BNS représente – 23,7 millions de francs par rapport au budget 2014. Un prélèvement sur provisions de 20 millions de francs comble ce manque. Une chose est sûre: en 2014, la BNS ne versera rien aux cantons comme part au bénéfice; mais pour 2015, il n'est pas interdit d'espérer, même si le budget est à 0.

Au chapitre des revenus toujours, il convient de relever l'augmentation des parts au bénéfice concédée par la BCF, soit + 5 millions de francs par rapport au budget 2014, et par Groupe E (+ 2 millions de francs), en lien avec les discussions menées dans le cadre des mesures d'économies. Il faut préciser que la part au bénéfice de la BCF, budgétée à 40 millions de francs, l'est sous réserve des résultats de l'exercice 2014 de la banque. Quant à la part au bénéfice de Groupe E qui est de 17,5 millions de francs, elle est acquise.

Concernant l'AFin, dans la gestion par prestations (GpP), on constate que la Section Instruments de gestion financière et gestion des subventions (SIGEFIS) investira environ 600 heures en 2015 pour le suivi des participations financières de l'Etat. L'objectif est d'élaborer des lettres de mission sous forme de directives, selon le modèle vaudois, pour le cas où l'Etat a des participations financières dans des sociétés, ce qui implique un suivi centralisé à la DFIN avec un feedback régulier. Il s'agit en fait de formaliser pour gérer de manière plus active les participations de l'Etat.

Au SITel, dans la GpP, on constate que l'effectif du personnel est de 150,2 EPT, en hausse de 10,5 EPT. Parmi ces 150,2 EPT, seuls 96,7 emplois sont recensés au budget 2015 dans la statistique des EPT. Il y a donc 53,5 EPT, soit 35% des emplois, occupés soit par des collaborateurs auxiliaires au bénéfice de contrats à durée déterminée (48 EPT), soit par des collaborateurs externes (4,5 EPT).

Ainsi, le traitement du personnel auxiliaire est en hausse de 700 000 francs. Dans le même ordre, le traitement du personnel auxiliaire chargé de projets spécifiques est en hausse de 361 500 francs. Ces augmentations doivent être considérées en relation avec la diminution de 817 600 francs de la position

Travaux informatiques effectués par des tiers dont l'objectif est de diminuer le recours à des collaborateurs externes. Nous estimons qu'il faut être vigilant, sachant que le total des traitements versés par l'Etat chaque année pour le personnel auxiliaire s'élève à quelque 30 millions de francs. La Commission des finances et de gestion a décidé de demander une analyse plus détaillée sur cette question au Conseil d'Etat.

Concernant la position Impôts sur les gains immobiliers, la mise en production d'un nouvel outil informatique devait permettre de rattraper partiellement le retard accumulé dans la taxation des gains immobiliers, ce qui n'est toujours pas le cas. Par conséquent, le 0,6 EPT transféré de l'AFin au SCC sera affecté à ce secteur, car il convient de récupérer des montants d'une certaine importance pour l'Etat.

Au sujet de la position Contribution de solidarité de 4 955 000 francs prévues au budget 2014, les mesures sont intégrées pour 2015 directement dans les traitements de chaque centre de charges, soit 1% au lieu de 1,3% en 2014, ce qui représente 4 millions de francs de moins. Il en va de même pour les demi-paliers dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je n'ai rien à ajouter au rapport très complet de M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le message du Conseil d'Etat relatif au budget 2015 et à la planification financière à moyen terme. La plupart d'entre vous connaît déjà mon intérêt pour ces planifications financières.

En préambule, je ne ferai que deux remarques: premièrement, je salue le fait que nous disposions d'une planification financière actualisée. Je l'ai toujours souhaitée ici et ne comprends toujours pas pourquoi ce Grand Conseil n'a pas voulu définir des règles plus précises en la matière. Deuxièmement, cette planification financière concerne les années 2016 à 2018. C'est donc une planification à quatre ans si l'on tient compte du budget 2015. Aujourd'hui même, dans nos communes fribourgeoises, nous sommes tenus d'établir des planifications sur cinq ans. Celle que je viens d'élaborer dans ma commune se termine en 2019. Alors bien sûr, il y a pas mal d'incertitudes à cet horizon. Néanmoins, cette planification, même jusqu'en 2019, notamment, montre pas mal d'éléments importants.

L'objet de mon intervention est donc relatif à cet horizon lointain, à savoir 2018–2019. L'incertitude la plus importante que l'on peut avoir à cet horizon porte sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Je vous le dis sans aucune hésitation: cette réforme est pour tous les cantons la plus importante des réformes que l'on puisse imaginer. J'espère juste que tout le monde a bien compris ce qu'elle peut représenter structurellement. Je me demande donc si le Conseil d'Etat a déjà tenu compte de cet élément dans sa planification qu'il nous présente. J'en doute – et encore heureux, serais-je tenté de le dire. Pour l'instant, sur ce sujet, nous n'avons eu qu'un effet d'annonce, une annonce d'un taux ou plutôt d'un taux approximatif d'imposition pour les entreprises. J'aimerais dire que cette réforme sera bien plus compliquée qu'une seule annonce, même si celle-ci devait être accompagnée d'une

annonce de licence box ou de déductions d'intérêts notionnels. Non, cette réforme de l'imposition des entreprises doit être mûrement et démocratiquement réfléchie. Elle doit être aussi accompagnée. Et, surtout, je ne vois pas comment on pourrait annoncer une baisse de la fiscalité des entreprises dans une période où l'on coupe dans les conditions salariales, où l'on relève le seuil des subsides d'assurance-maladie et où l'on vient d'augmenter un nombre important de contributions. Une telle réforme doit être accompagnée; elle doit être équilibrée. Elle doit, à l'instar d'autres cantons, être accompagnée par des avancées et non par des reculs. J'ai entendu hier que la Commission des finances et de gestion aurait bientôt l'occasion d'en savoir plus sur ce sujet. C'est très bien, mais cela ne sera pas suffisant. Nous parlons de décisions qui vont nous engager pour de très nombreuses années. Il faut que l'on se prononce sur une véritable feuille de route, une feuille de route qui tienne compte des éléments techniques qui concernent les entreprises, mais qui proposent des avancées également pour ce canton. Il faudra des engagements sur la fin des mesures d'économies. Il faudra des engagements sur le seuil des subsides d'assurance-maladie. Il faudra surtout des engagements sur notre volonté de nous donner les moyens de gérer notre croissance démographique et notre population si jeune. Il faudra aussi des garanties pour les communes, comme l'a fait le canton de Vaud. Je ne vois pas le canton toucher une manne fédérale et la séquestrer.

M. le Commissaire, il est temps, maintenant, de prévoir ces éléments dans nos planifications financières. Il est temps d'ouvrir des perspectives pour ce canton et de les ouvrir en toute transparence. Nous comptons sur vous pour amener ce sujet. Nos deux conseillers aux Etats se sont battus comme des lions ces derniers mois – vous l'avez suivi – pour préserver nos intérêts dans les dossiers de péréquation. Nous devons prendre le relais maintenant, tous ensemble, pour parvenir à surmonter ces difficultés qui arrivent maintenant et à une très grande vitesse.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Concernant le sujet fétiche de M. Raoul Girard, à savoir la planification financière, je pense que le conseiller d'Etat sera en mesure de répondre sur ce qui a été pris en considération dans la planification à quatre ans.

Concernant la réforme de la fiscalité des entreprises III, il est vrai qu'on est dans l'attente d'une annonce d'un taux avant la fin de l'année – comme s'y était engagé notre Directeur des finances –, d'un taux qui devrait être inférieur à 15%. Il est clair que cette annonce a une importance par rapport à la concurrence que se livrent les cantons en Suisse.

Concernant la situation du taux, plus particulièrement la situation d'incertitudes des entreprises, il est essentiel qu'une annonce soit faite prochainement pour connaître le taux qui sera appliqué aux entreprises. Les entreprises doivent planifier des investissements. Elles doivent savoir à quelle sauce elles vont être mangées.

Quant à la feuille de route, je pense bien que c'est un sujet qui devra être repris et je pense que c'est le conseiller d'Etat qui peut y répondre.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je remercie M. le Député Girard de son intervention et de sa volonté d'en savoir davantage, puisque son souci est vraiment le souci du Gouvernement. Tout d'abord, concernant la planification, j'ai pris acte de ses remarques; très concrètement, tout a été pris en compte, mais pas la réforme de l'imposition des entreprises, parce qu'elle est prévue à partir de 2019. Je m'explique: nous avons la volonté d'informer et c'est un challenge du Gouvernement. Nous voulons être proactifs, parce que nous avons deux variantes dans ce domaine-là: soit on a le dos au mur et on attend que les événements se passent, soit nous sommes proactifs pour anticiper les événements, respectivement rassurer les entreprises.

Je vous assure qu'avec mon collègue Directeur de l'économie et président du Conseil d'Etat, on rencontre souvent des entreprises qui veulent savoir ce qui se passe quant à cette réforme de l'imposition des entreprises III, parce qu'aujourd'hui, les entreprises prévoient des investissements qu'elles veulent faire à partir de 2018, 2020, voire plus loin. A cet effet, le Gouvernement a déjà consacré plusieurs séances d'examen de cette réforme, puisque, vous le savez, cette réforme est actuellement en consultation, et ce jusqu'au 15 janvier, où nous devons prendre position.

D'autre part, M. le Député Girard l'a relevé, le travail réalisé par nos parlementaires fédéraux, en particulier par nos deux conseillers aux Etats: j'ai déjà eu l'occasion de relever les travaux réalisés et la discussion avec la Direction des finances, de manière générale, avec le Conseil d'Etat et les Services de l'Etat se passent à merveille.

D'ailleurs, les résultats sont positifs. Dernièrement, nous avons eu l'occasion, avec nos deux parlementaires, de parler également de cette réforme de l'imposition des entreprises.

En plus, je vous informe que le comité de l'Association des communes fribourgeoises a également été informé des positions du Conseil d'Etat sans que ne soient encore donnés tous les éléments, puisqu'on ne les a pas encore tous décidés. Cette séance constructive a eu lieu le 5 novembre et a porté aussi sur les incidences sur les communes, lesquelles ne sont pas négligeables. D'autre part, nous avons aussi des discussions avec le patronat, avec les associations patronales, parce que nous voulons avancer ensemble avec ce projet. C'est un projet qui va encore nécessiter beaucoup de discussions pour arriver au bout, mais ce qui paraît important, c'est de pouvoir donner un taux avec des garde-fous pour rassurer les entreprises.

Dernier élément d'information: j'ai eu l'occasion d'en parler avec mes collègues du Gouvernement cette semaine pour voir comment on pouvait informer les partis politiques, respectivement les députés. Pas plus tard qu'hier, dans une discussion avec le président du Club économique, M. le Député Jacques Vial, celui-ci m'a proposé une séance d'information à l'ensemble de la députation qui aurait lieu – vous permettez de le dire, M. Vial – le jeudi 11 décembre à 10h30 à un endroit à déterminer. Et ce que je vous dis va exactement dans le sens demandé par le député Girard. C'est vraiment important qu'on donne la vision du Conseil d'Etat. Après, nous verrons quelles annonces seront faites, mais évidemment ce seront

encore des discussions avec ce fil rouge jusqu'en 2019; et ce seront des discussions importantes avec l'ensemble des partenaires pour arriver à mettre en place cette réforme.

- > L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modification.

## Récapitulation générale

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

**Le Rapporteur général.** L'examen de détail des différentes Directions n'a pas relevé de modification dans le projet de budget qui nous a été présenté. Par conséquent, je n'ai rien à ajouter sur ce qui a été proposé hier.

- > L'ensemble du budget 2015 est accepté sans modification.

—

## Projet de décret 2013-DFIN-45 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015<sup>1</sup>

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** Les indications de la Commission des finances et de gestion dans le cadre de l'entrée en matière sur la discussion du budget et les informations qui vous ont été données par les différents rapporteurs pour les différentes Directions nous ont donné les éléments suffisants. Je ne vais pas les répéter ici pour vous inciter, avec la Commission des finances et de gestion, à adopter le budget 2015 de l'Etat de Fribourg tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** J'aimerais juste remercier la Commission des finances et de gestion pour les travaux constructifs réalisés et les discussions avec l'ensemble du Gouvernement.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

<sup>1</sup> Message pp. 2784ss.

## ART. 4

> Adopté.

## ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 51 voix contre 18. Il y a 14 abstentions.

## Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frosard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).  
Total: 51.

## Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 18.

## Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB).  
Total: 14.

## Projet de loi 2014-DFIN-76 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2015<sup>1</sup>

Rapporteur général: René Thomet (PS/SP, SC).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des finances.

## Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** La Commission des finances et de gestion a entendu les arguments du Conseil d'Etat concernant la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2015. Elle n'a pas apporté de remarque particulière aux informations qu'elle a obtenues et vous invite à entrer en matière.

**Le Commissaire.** J'informe simplement que c'est idem à l'année dernière. Rien à ajouter.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** La loi que nous examinons aujourd'hui a été créée pour deux raisons: découpler les rentrées d'impôt cantonal des rentrées d'impôt communal et adapter le volume de l'impôt aux besoins budgétaires de chaque autorité.

En regardant les années passées, on remarque que le taux a été utilisé lors de la bascule fiscale des hôpitaux. Ainsi, pour l'année 2007, les impôts sur le revenu des personnes physiques étaient indexés à 106,6%, puis à 103% en 2008 et, enfin, depuis 2009, à 100% de l'impôt de base.

Ma question à M. le Commissaire est la suivante: avez-vous, dans vos scénarios de budget, considéré une indexation? Un petit pourcentage permettrait à tous les contribuables, proportionnellement à leurs revenus, de participer à l'effort de solidarité, aujourd'hui supporté seulement par les employés de l'Etat.

Avec ces considérations et cette question, le groupe socialiste entrera en matière.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 1<sup>bis</sup> (nouveau): «Chaque contribuable mentionné à l'art. 1 al. 1 et à l'art. 1 al. 2 est soumis à une contribution de solidarité de 1% du montant de l'impôt cantonal à payer.»

Vous devriez avoir sous vos yeux cet amendement, lequel est en relation avec le vote auquel nous avons à faire et qui concerne donc le coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour l'année 2015.

Les députés du groupe Alliance centre gauche estiment que cette démarche provisoire, puisque focalisée sur une année, est plus équitable, car elle concerne tous les contribuables de notre canton. Alors, évidemment, on pourra me rétorquer que ce 1% n'a pas le même poids dans un porte-monnaie qui reçoit 4000 francs par mois que dans un autre qui reçoit 8000 ou 10 000 francs.

<sup>1</sup> Message pp. 2575ss.

C'est une appréciation que l'on doit avoir et qu'on devrait avoir l'honnêteté de nuancer, car tout le monde ici sait que le tissu social en place dans notre canton vient en aide aux moins bien lotis et que le financement de ces prestations, eh bien, chers collègues, c'est l'Etat qui le fournit. Par une simplification pragmatique, nous pourrions dire que ce 1% donne un bon retour sur un investissement assuré.

Pour rappel, l'impôt sur le revenu et la fortune, incluant donc aussi l'impôt à la source, se monte à 833,2 millions de francs au budget 2015. Ce 1%, ce sont 8,33 millions de francs. Mais ce 1%, ce sont 10% du montant que l'Etat puise sur les fonds et financements spéciaux de solidarité. Ce sont 3,37 millions de francs de plus que la contribution de solidarité budgétisée pour 2015.

Petite parenthèse pour signaler tout de même que l'on a demandé au personnel de la fonction publique de se serrer la ceinture, cela par l'introduction d'une contribution de solidarité à hauteur de 1,3%. Là aussi, ce pourcent n'a pas la même résonance si l'on parle d'un salaire mensuel de 4000 francs ou de 8000 à 10 000 francs.

Mon cher collègue Peiry va certainement me savonner la planche politiquement correcte et me dire, à l'insu de son plein gré, que l'on ne peut toucher aux mesures structurelles et d'économies, car cela est un château de cartes dans lequel on ne peut pas tirer une seule carte.

Le groupe Alliance centre gauche vous propose un blind et espère que sa proposition fera écho.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Cher Monsieur Chassot, à titre personnel, je m'opposerai à votre amendement. D'une part, vous le savez, le budget 2015 a été équilibré, certes avec peine, mais en maintenant une fiscalité identique en 2015 qu'en 2014. Une fiscalité qui, je le rappelle, est déjà une des plus lourdes en comparaison intercantonale, une fiscalité qui a déjà été alourdie dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, notamment par l'augmentation des valeurs locatives et par des hausses de taxes.

D'autre part, c'est bien dans le train de vie de l'Etat et dans le nombre trop élevé et trop coûteux de prestations offertes par notre collectivité que le chat a mal à la patte. Monsieur Chassot, vous l'aviez d'ailleurs reconnu en CFG en proposant une ponction symétrique de 300 000 francs au moins dans chaque Direction, ceci pour anticiper le palier comme souhaité par la FEDE. Vous aviez admis qu'il y avait, je cite, «du mou dans toutes les Directions». Ce n'est pas avec votre amendement que vous allez résoudre ce problème.

Alors, soyons sérieux et refusons cet amendement.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). C'est un petit peu avec étonnement que nous avons lu cet amendement proposé par le groupe Alliance centre gauche.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un blind; c'est plutôt un lapin sorti d'un chapeau magique et on sait bien que les lapins qui sortent d'un chapeau magique n'existent pas. Donc, nous avons constaté que le budget est équilibré; c'est un exercice

de style que le Conseil d'Etat a réalisé en tenant compte des mesures d'économies qui se trouvent efficaces et en maintenant le même taux d'imposition. Prendre maintenant cette cible d'impôt de solidarité supplémentaire nous semble difficile et hors contexte, car s'il est vrai que certains groupes, en particulier le personnel, ont fait des efforts de solidarité, il faut se rappeler que les mesures d'économies touchent l'ensemble de la population fribourgeoise et c'est l'ensemble de la population fribourgeoise qui a déjà fait ce geste de solidarité.

J'ose me permettre cette phrase: peut-être que trop de solidarité nuit à la solidarité.

C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose de rejeter cet amendement.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Vous pouvez constater, mon cher collègue, cher Claude, que je n'ai nul besoin de savonner la planche, les groupes bourgeois étant unanimes contre votre proposition. Elle est légitime, mais le problème, dans ce canton, c'est le revenu par habitant qui est le plus bas de Suisse. D'ailleurs, on le constate, on a malheureusement plus de gens qui immigreront pour trouver de l'emploi sur l'Arc lémanique ou à Berne que de gens qui viennent travailler dans le canton. C'est pour cela qu'on a le revenu total le plus bas.

Vous comprendrez que dans cette optique-là, votre proposition est malheureusement malvenue. Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, s'opposera à votre proposition.

**Le Rapporteur général.** Je constate que personne ne conteste l'entrée en matière sur ce projet.

Concernant l'amendement qui a été déposé par notre collègue Claude Chassot, celui-ci n'a pas pu être discuté au sein de la CFG, puisqu'il n'y a pas été présenté. Par conséquent, je ne peux pas y apporter de soutien et vous demander de ne pas l'accepter.

**Le Commissaire.** Je crois que tout a été dit. J'aimerais juste dire à M. le Député Claude Chassot que j'ai du mal à comprendre sa proposition, dans la mesure où il n'y a pas eu de proposition dans le cadre budgétaire; donc venir à la fin avec une hausse qui serait utilisée on ne sait pas pour quoi, non, je n'ai pas très bien compris cette démarche.

Je crois qu'il ne faut pas en rajouter, mais je vous demande simplement de suivre les propositions du Conseil d'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

**La Présidente.** Monsieur le Député Chassot, maintenez-vous votre amendement?

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Je pense que politiquement, je vais maintenir mon amendement.

- > Au vote, la proposition d'amendement Chassot, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 55 voix contre 28. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 28.*

*Ont voté non:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 55.*

*Se sont abstenus:*

Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP). *Total: 2.*

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix contre 12. Il y a 12 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 64.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP). *Total: 12.*

*Se sont abstenus:*

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 12.*

—

## Projet de loi 2014-DFIN-73 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs<sup>1</sup>

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Ce projet de modification de loi sur les impôts cantonaux directs a été analysé par la Commission des finances et de gestion. Ce projet modifie deux éléments de la loi sur les impôts cantonaux directs: il y a d'une part l'acceptation d'une motion populaire demandant d'exonérer la solde des sapeurs-pompier jusqu'à une hauteur de 9000 francs. Cette motion, combattue à l'époque par le Gouvernement, a été acceptée par le Grand Conseil le 20 février 2014.

La deuxième modification qui nous est proposée concerne le développement de la cyberadministration comme outil de prestation pour permettre aux contribuables fribourgeois de déposer leur déclaration d'impôts d'une manière électronique. Il s'agit de FRItax+.

Cet élément entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, donc à partir de la déclaration d'impôts 2015.

Au niveau de la Commission, ces deux éléments ont été débattus et n'ont apporté aucun commentaire, remarque ou modification particulière.

**Le Commissaire.** Comme l'a dit le rapporteur de la Commission, cette révision de loi comprend deux thèmes:

- > donner suite à la motion populaire acceptée par le Grand Conseil pour remonter la limite d'impôts exonérés pour les sapeurs-pompier à 9000 francs;
- > dans le cadre du défi numéro 7 du programme gouvernemental, développer la cyberadministration pour pouvoir déposer les feuilles d'impôts en ligne avec FRItax+, cela sans signature.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Notre groupe soutiendra les modifications de notre loi fiscale. Certes, la hausse du montant exonéré de la solde des sapeurs-pompier concrétise l'acceptation par notre Parlement d'une motion populaire. De mon point de vue, il n'en demeure pas moins, toutefois, que cela constitue une brèche dans laquelle beaucoup de groupes d'intérêts tenteront, à l'avenir, d'entrer pour diminuer leur charge fiscale ou augmenter le niveau de leur traitement.

S'agissant du projet FRItax+ et du dépôt de la déclaration d'impôts par Internet, notre groupe salue cette simplification et la mise en œuvre prochaine de ce système. Nous estimons que cette mesure va dans le sens d'une diminution des contraintes administratives, d'une efficacité pour l'administration comme pour le contribuable et d'une gestion économique et écologique des ressources. Très bon projet donc, qui,

nous l'espérons, incitera d'autres Directions à alléger leurs exigences administratives, quelquefois disproportionnées.

Nous mettons toutefois en garde notre Directeur des finances: attention à ne pas mettre en place une procédure sans aucun envoi de pièces pour qu'après coup, taxateurs et réviseurs les demandent plus qu'à raison. Les contribuables fribourgeois, présumés honnêtes, je le rappelle, ne le comprendraient pas.

C'est avec ces quelques remarques que je vous invite à accepter ces modifications de notre LICD.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a étudié les modifications légales. Celles-ci correspondent aux vœux du législatif et nous vous proposons donc d'accepter l'entrée en matière et les articles tels que libellés dans le projet.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Je crois que tout est bien expliqué dans le message. Le groupe de l'Union démocratique du centre l'acceptera à l'unanimité. Nous relevons aussi avec satisfaction le projet FRItax+.

**Le Rapporteur.** Comme cela vient d'être dit, il n'y a pas de modification ou de remarque particulière par rapport à ce projet de modification de loi. Je n'ai rien à ajouter.

**Le Commissaire.** J'ai bien compris les deux remarques de M. le Député Brodard, soit de ne pas entrer dans la brèche de ces 9000 francs.

Que tous les députés vous entendent, Monsieur le Député, en ce qui concerne FRItax+. Evidemment, ce n'est pas le but d'augmenter l'administration, mais il peut être possible, pour certaines ou certains qui ne seraient pas en ordre ou présumés pas en ordre, qu'on demande des documents.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

ART. 1

ART. 25 LET. F<sup>BIS</sup> À ART. 158 AL. 1, PHR. INTR., ET AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Concernant l'art. 1, nous modifions ce plafond de l'exonération pour les pompier à l'art. 25 let. f<sup>bis</sup>, où on remplace 5000 francs par 9000 francs.

Les deux autres articles concernent l'introduction du système du dépôt de la déclaration d'impôts sous forme électronique, cela pour pouvoir mettre en place les deux systèmes, car tout contribuable pourra continuer à déposer sa déclaration d'impôts par envoi postal. C'était donc pour mettre en place ces deux systèmes de manière très concrète.

Rien de particulier autrement.

- > Adoptés.

<sup>1</sup> Message pp. 2566ss.

## ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** L'art. 2 spécifie que cette modification de loi n'est pas soumise au référendum financier, mais qu'elle est soumise au référendum législatif. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

> Adoptés.

## Deuxième lecture

## ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kratinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brüllhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 83.*

*S'est abstenu:*

Garghentini Python (FV, PS/SP). *Total: 1.*

## Elections protocolaires 2014-GC-166

**La Présidente.** Je profite tout d'abord de saluer à la tribune les familles et les amis des candidats. Je salue principalement M<sup>me</sup> la Chancelière et M. le Vice-Chancelier et tous les invités de nos candidats.

Je voudrais adresser des remerciements particuliers, au nom du Grand Conseil, aux épouses, enfants et proches des candidats et futurs élus pour ces années intenses où le service prend souvent le pas sur la vie familiale et sur la vie sociale. Il est indispensable de pouvoir bénéficier de l'appui de ses proches. C'est aussi grâce à eux que l'on trouve le soutien et la force nécessaire à l'exercice de nos fonctions politiques.

Mesdames, Messieurs, chers enfants, au nom du Grand Conseil, recevez tous nos chaleureux remerciements. (*Applaudissements*).

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance.*

## Election 2014-GC-164 à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2015

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 2; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu M. Bruno Boschung, à Wünnewil, par 86 voix. Il y a 5 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Endlich, Sie haben es geschafft! Der erste Schritt ist vollbracht. Die ersehnte Präsidentschaft des Kantonsparlaments ist nun in Reichweite gerückt. Ein neues Kapitel Ihrer Laufbahn öffnet sich vor Ihnen!

Sehr geehrter Herr Grossrat Boschung, lieber Bruno, zu Ihrer glanzvollen Wahl als 2. Vizepräsident gratuliere ich Ihnen im Namen des Grossen Rates und in persönlichem Namen ganz herzlich. In Kürze dürfen Sie den Platzwechsel hier im Saal vornehmen und bequemer sitzen. Dieser Platzwechsel ermöglicht Ihnen auch eine andere Optik. Eine Optik, die Sie schon ein wenig kennen als ehemaliges Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission. Doch während zwei Jahren müssen Sie sich noch in der zweiten Reihe gedulden – quasi als Versicherung des Präsidenten, bevor Sie den feudalen Präsidentenstuhl an seiner Stelle einnehmen dürfen.

Ihre Erfahrungen auf politischer Ebene sind reichhaltig, sind Sie doch schon seit 2004 Abgeordneter der CVP des Sensebezirks. Gleichzeitig politisieren Sie auf Gemeindeebene als Generalrat in Wünnewil-Flamatt. Als ehemaliger Präsident Ihrer politischen Partei des Sensebezirks und als höherer Staboffizier der Armee bringen Sie geradezu ideale Bedingungen für das angestrebte Amt als höchster Freiburger im 2017 mit.

Doch aufgepasst! Einige Hürden haben Sie bis dahin noch zu nehmen! Klar, als erfahrener Versicherungsagent haben Sie bestimmt vorgesorgt und eine Versicherung dafür abgeschlossen, damit Sie den Sprung ohne Komplikationen schaf-

fen. Nicht? Haben Sie diese bei der eigenen oder bei einer Konkurrenz-Agentur gezeichnet?

Spass beiseite. Sehr geehrter Herr gewählter 2. Vizepräsident, das Allgemeinwohl des Kantons als oberstes Ziel vor Augen und im Rücken eine starke Familienbande wünsche ich Ihnen Genugtuung und viel Freude in Ihrem neuen Amt. (*Applaus*)

### **Election 2014-GC-163 à la première vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2015**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 15; nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Benoît Rey*, à *Fribourg*, par 77 voix. Il y a 6 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** «Il n'y a pas d'ascenseur pour la réussite. Il n'y a que des escaliers.»

Vous le savez bien, Monsieur le Premier Vice-président élu, cher Benoît, vous qui venez maintenant d'en franchir un de plus qui vous rapproche de ce perchoir que vous occuperez en 2016.

Au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour votre élection et vous souhaite tout de bon pour cette année de purgatoire, dit-on. Même si votre moustache légendaire vous fait davantage ressembler à Georges Brassens, vous connaissez sans aucun doute le comique français Coluche, lequel disait un jour, parlant de se souvenir de tout ce qu'il ne faut pas dire.» Voilà en tous les cas une réflexion qui ne vous concerne pas, mais pas du tout. Vos collègues députés vous connaissent et reconnaissent en vous un homme engagé, fidèle à sa ligne, clair dans son propos.

Engagé, vous l'êtes également dans votre profession: membre de la direction de Pro Infirmis, vous êtes le chef du département prestations de services Suisse romande et Tessin, vaste région qui, en 2016, se réduira à la portion de notre canton. Mais une portion qui vaut la peine d'être connue, d'être parcourue, d'être défendue, d'être aimée. Parce que Fribourg est un canton riche de ses différences. Vous verrez, vous allez l'aimer encore davantage.

Je souhaite que, dans cette antichambre de la présidence, vous ne perdiez rien de votre malice de vieux renard – si vous me permettez cette familiarité.

Pour l'heure, je crois que vous serez plutôt occupé à vous entraîner à la tyrolienne en salle du Grand Conseil par vidéo. Patientez encore. Les prouesses d'équilibre, vous devrez les réaliser en 2016 seulement. Alors, ne relâchez pas l'entraînement.

Nos félicitations et nos vœux vous accompagnent. (*Applaudissements*).

### **Election 2014-GC-160 à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2015**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 96; blancs: 4; nuls: 2; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. David Bonny*, à *Prez-vers-Noréaz*, par 90 voix.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Voilà donc DB élu président de notre Grand Conseil!

DB, deux lettres pour traduire David Bonny! Deux lettres à ne pas confondre avec D de B, personnalité importante du Conseil national domiciliée à Fribourg. Non, vraiment, on ne mélange pas les genres. Deux lettres à ne pas assimiler à la Deutsche Bank, ce qui ne devrait pas trop lui plaire. Alors, je crois que je préfère les inverser et annoncer que BD est le nouveau président de notre Parlement cantonal.

Au nom du Grand Conseil fribourgeois et en mon nom, je vous adresse, Monsieur le Président élu, cher David, mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection.

Voilà donc, cher David Bonny, que vous écrivez ce matin une nouvelle page dans votre BD. La bande dessinée de votre vie est déjà bien riche de nombreuses et diverses planches. Des pages de vie politique qui se tournent à grande vitesse: conseiller communal, syndic de votre commune de domicile, Prez-vers-Noréaz, au début de ce millénaire; président du parti socialiste fribourgeois entre 2008 et 2013; député depuis 2012; et aujourd'hui – déjà –, président de notre Grand Conseil!

Pour les pages suivantes, je vous les offre toute blanches afin que vous puissiez les remplir vous-même. Ou peut-être les faire remplir par vos électrices et électeurs, qui sait.

Que de chemin ainsi parcouru. Mais quoi de plus naturel en somme pour un membre de la Commission des routes et cours d'eau. Que de chemin ainsi parcouru. Mais je crois que, comme coureur de fond, les longs chemins vous sont familiers. D'ailleurs, dans cet exercice, il n'est pas rare de vous croiser le samedi matin à Morat.

Aujourd'hui, voyez-vous, Monsieur le Président élu, malgré votre participation à la commission d'enquête parlementaire Pont de la Poya, vos pairs vous ont offert un pont d'or pour accéder au perchoir.

Pour cette année 2015, je vous souhaite bonne route.

Entre votre maison et votre bureau, vous témoignez déjà de cette diversité qui fait la richesse de notre canton. Un canton que vous allez découvrir un peu plus en profondeur encore tout au long de tous ces événements auxquels la fonction présidentielle est associée.

Vous pouvez d'ores et déjà vous en réjouir, croyez-moi.

Monsieur le Président élu, cher David, je te souhaite beaucoup de satisfactions dans l'exercice de ce mandat. Bonne

chance. Je me réjouis de lire, tout au long de l'année 2015, les histoires en couleurs de ta BD. (*Applaudissements*).

**Bonny David** (PS/SP, SC). Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers-ères collègues, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs

Cher-es invité-es,

Ich danke Ihnen allen, liebe Grossrätinnen und liebe Grossräte, für Ihr Vertrauen und für die Ehre, die Sie mir mit der heutigen Wahl zum Grossratspräsidenten für das Jahr 2015 und mit der Übertragung der mit diesem Amt verbundenen Verantwortung bereiten.

Ich danke ganz besonders der Sozialdemokratischen Fraktion Freiburg für Ihre Unterstützung bei meiner ersten Kandidatur als Vizepräsident vor zwei Jahren und auch heute.

Les deux décennies qui se sont écoulées depuis 1995 ont contribué à un développement auquel on ne s'attendait guère. Je souhaite partager avec vous quelques chiffres transmis par le Service de la statistique. Ils nous permettent non seulement de mesurer les défis politiques relevés jusqu'à présent, mais nous incitent à nous adapter à la situation actuelle et à envisager l'avenir.

En vingt ans, la population du canton est passée de 226 000 habitants à 300 000, soit 33% d'augmentation. Un record, un développement jamais vécu dans notre canton avec, en prime, la population la plus jeune de Suisse.

Le nombre d'élèves, en tenant compte des degrés primaire, du CO et du secondaire II, a grimpé, quant à lui, de 40 000 à 53 000; là aussi, une augmentation de 33%. Ces chiffres laissent imaginer le nombre d'enseignants, les infrastructures et les transports nécessaires.

On dénombrait 45 000 maisons en 1995 et 66 500 aujourd'hui sur notre territoire, soit une augmentation de 50% en vingt ans, ce qui signifie – si on considère la moyenne – à peu près 1000 constructions par année. Ce nombre reflète bien l'évolution de la démographie fribourgeoise et explique le développement de nos villes et villages.

Sur nos routes, le nombre de véhicules motorisés et immatriculés dans le canton est passé de 140 000 à 225 000 aujourd'hui, soit une augmentation de près de 60%. Il n'est pas étonnant, dès lors, de constater que le réseau routier saturé à certains endroits soulève de nombreux problèmes.

L'évolution de la population est due aussi au grand nombre de pendulaires qui ont choisi de vivre dans le canton de Fribourg. Il faut tenter d'infléchir cette tendance pour ne pas non plus devenir le canton dortoir des cantons de Vaud et de Berne.

Pour terminer, un chiffre sur les fusions de communes, puisqu'on en discute souvent ici, au Grand Conseil: en 150 ans, de 1850 à 1995, le nombre de communes est passé de 285 à 253, soit 32 communes fusionnées. Et de 1995 à

aujourd'hui, le nombre de communes a littéralement fondu, puisqu'on est passé de 253 à 163, soit 90 communes de moins. Le train des fusions est donc bien en marche, même s'il ne s'arrête pas à chaque gare pour l'instant.

Ces quelques chiffres – et j'aurais pu en donner bien d'autres – présentent bien le développement rapide et parfois exponentiel de notre canton auquel il faut faire face et, ensemble, chercher les meilleures solutions.

Hormis la population, les écoles, les véhicules et les constructions, le développement a des répercussions dans bien d'autres domaines sensibles: les finances, le social, les soins en tous genres, les transports, l'énergie, l'agriculture, l'élevage, la production alimentaire, le tourisme et j'en passe. Pour maîtriser une telle situation, il faut, selon moi, un canton de Fribourg fort et solidaire.

Fort, pour mettre en œuvre les solutions qui nous permettent de nous adapter aux données démographiques, économiques, sociales, environnementales et énergétiques du vingtième siècle. Dans un pays en plein paradoxe, car tantôt en pleine mutation, ouvert au monde, tantôt en repli complet sur lui-même, que notre choix se porte sur un monde garant d'un avenir le meilleur possible.

Et le canton de Fribourg, dans ce contexte, doit trouver sa voie, son chemin qui lui permette d'avancer et de progresser sereinement.

Un canton de Fribourg fort aussi pour affronter les turbulences qui nous menacent. Je pense aux soucis financiers déjà présents et qui s'amoncellent encore à l'horizon. La population fribourgeoise dont nous défendons les intérêts doit sortir indemne de ces turbulences et ne pas payer pour des privilégiés ou des erreurs de stratégie.

Der Kanton muss noch eine starke Fähigkeit haben, neue Projekte auszuarbeiten, mit denen wir unseren Kompetenzen Ausdruck verleihen können, die uns auf Trab halten und uns Anlass zum Nachdenken geben, um neue Etappen unserer Geschichte zu bewältigen.

On a pu mesurer tout l'intérêt de se focaliser autour du projet du Pont de la Poya.

Et maintenant, quoi? Il faut passer à d'autres choses, à de nouveaux grands défis sans négliger les plus petits.

Certains projets, non des moindres, se profilent déjà. Par exemple, Groupe E propose, pour un devis actuel de 350 millions de francs, d'établir une déviation souterraine des eaux du lac de Schiffenen vers le lac de Morat, réglant simultanément le problème de l'enfouissement de la ligne à haute tension de Galmiz et la protection durable de la nature dans la région. Les députés souhaitent recouvrir d'une toiture un tronçon de l'autoroute A12 afin de gagner de nombreuses surfaces qui pourraient être utiles pour l'habitat, par exemple. Deux projets intéressants qui méritent toute notre attention. D'autres projets, il y en a plein les tiroirs: une nouvelle piscine, une patinoire, des routes à dévier, des giratoires à modifier. On pourrait aussi s'inspirer du métro de Lausanne ou du tram-

way de Besançon ou encore de Strasbourg pour améliorer les transports de certains régions.

Un défi culturel, maintenant. La population est à la recherche de ses racines, de ses origines ou encore souhaite mieux connaître la nature. Elle attend toujours le nouveau Musée d'histoire naturelle. Ne pourrait-il pas voir le jour du côté des Arsenaux?

Et les riches trésors archéologiques découverts dans le sol de notre canton, rangés actuellement dans de nombreux dépôts ignorés du public, méritent une présentation dont certains musées à Genève, Neuchâtel ou Lausanne nous offrent des exemples à imiter.

Ces nouveaux projets doivent contribuer à renforcer notre identité et l'image de notre canton. Le Grand Fribourg aurait aussi tout à y gagner.

Et cette liste n'est pas exhaustive. Il nous faut surtout une vision d'avenir et un courage politique qui nous permettent de renverser parfois les montagnes, comme nos prédécesseurs l'ont osé jadis et naguère avec l'arrivée du chemin de fer et la fondation de l'Université, par exemple. Ce n'était pas gagné d'avance: le train passait pour un grand pollueur dans nos campagnes et il n'y avait pas forcément suffisamment d'étudiants dans le canton pour fréquenter l'Université. Je vous laisse aujourd'hui juger de l'utilité de l'un et de l'autre.

Non seulement le canton doit être fort pour traverser ce vingtième siècle, mais il se doit aussi de se montrer solidaire aujourd'hui plus que jamais. Avec 300 000 habitants, il est important que chacun y trouve sa place, des plus jeunes aux plus âgés, Suisses et résidents étrangers.

Die Solidarität zwischen den Sprachgemeinschaften des Kantons ist nötiger denn je. Der Kanton Freiburg muss in einer Zeit, in der gewisse Kreise die Richtigkeit des Zusammenlebens der deutschen und der französischen Sprache in Frage stellen, ein Vorbild für die ganze Schweiz sein.

Et si le Pont de la Poya servait non seulement au transport de véhicules, mais également comme facteur de rapprochement culturel? En permettant aux habitants des deux rives de la Sarine de se rencontrer plus facilement, ils se connaîtront mieux et contribueront à combler petit à petit le Roestigraben.

Solidarité enfin entre les religions dans un contexte international où certains relents extrémistes, pourtant enterrés depuis des lustres, refont tristement surface.

Force et solidarité, voilà deux atouts, à mon avis, essentiels pour le développement et l'avenir de notre canton. Deux atouts que je souhaite garder en mémoire et mettre en évidence tout au long de l'année 2015.

Je vous remercie encore infiniment de votre confiance, de la responsabilité dont vous m'avez investi et de votre écoute.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit!

Vive la Suisse! Vive le canton de Fribourg! (*Applaudissements*).

**La Présidente.** Ich stelle fest, dass es drei Männer braucht, um eine Frau zu ersetzen! (*Applaus*)

### **Election 2014-GC-161 à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 2015**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blancs: 3; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Erwin Jutzet*, à *Schmitten*, par 86 voix. Il y a 3 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident 2015, lieber Erwin, im Namen des Grossen Rates und in meinem persönlichen Namen gratuliere ich Ihnen ganz herzlich zu Ihrer Wahl an die Spitze unserer kantonalen Regierung im 2015! Eine Funktion, die Sie schon bestens kennen, haben Sie sie doch schon 2011 ausgeübt. Eine Funktion, die verpflichtet! Eine Funktion, für die wir Ihnen von ganzem Herzen alles Gute und vor allem beste Gesundheit wünschen, so, dass Sie es auch geniessen können!

Als Sicherheits- und Justizdirektor führen Sie ein anspruchsvolles Departement. Ist die Sicherheit denn nicht Aufgabe einer jeden Freiburgerin und eines jeden Freiburgers? Nicht zu vergessen die Justiz.

Besonders am Herzen liegt Ihnen aber die soziale Gerechtigkeit. Mit dem Leitgedanken auf Ihrer Webseite: «Jede Entscheidung prüfen mit Blick auf ihre Auswirkungen auf die Schwächsten», verdeutlichen Sie Ihr Handeln.

Alors, voilà qu'à côté de cette Direction, vous conduirez le Collège durant cette prochaine année 2015, en vous souvenant, sans aucun doute, de cette sympathique réflexion du cinéaste Alfred Hitchcock ou du grand musicien autrichien Herbert von Karajan, c'est selon les biographes: «L'art de diriger consiste à savoir abandonner la baguette pour ne pas gêner l'orchestre.»

Je vous souhaite donc, pour cette année à venir, Monsieur le Président du Gouvernement élu, lieber Erwin, que votre orchestre gouvernemental fribourgeois joue plutôt dans le registre des allegro crescendo, sans bémol, que dans celui des berceuses et autres nocturnes.

Ah, encore un dernier point: dans les échanges de correspondance entre le Gouvernement et le Parlement, je parie qu'il n'y aura pas, en 2015, beaucoup de «PS» en bas des lettres, mais bien davantage dans les en-têtes.

Bon vent, Monsieur le Président. (*Applaudissements*).

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Geschätzte Frau Grossratspräsidentin, zuerst herzlichen Dank für Ihre wohlwollenden Worte. Geschätzter Herr gewählter Präsident, geschätzte Staatsräte, liebe Kollegin-

nen und Kollegen, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, liebe Familie, werde Gäste, zunächst herzlichen Dank für das Vertrauen. Ich empfinde starke, positive Emotionen und vor allem auch Dankbarkeit. Es ist das 2. Mal, dass mir die Ehre zufällt, Präsident des Staatsrates sein zu dürfen. Ich werde mit meiner ganzen Energie und mit Herzblut während des ganzen Jahres 2015 für unseren Kanton Verantwortung übernehmen. Ich übertrage die mir zugekommene Ehre meiner Familie, der Gemeinde, den Bezirken, der Partei, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern und den Freunden.

La présidence du Gouvernement cantonal comporte une dimension éminemment symbolique. Une dimension de représentation de toute une population, diverse par ses origines culturelles et sociales, diverse par les réalités quotidiennes vécues par les uns et les autres, diverse par ses aspirations pour notre avenir. Ce sera mon ambition, comme président du Conseil d'Etat, de me mettre en résonance avec toutes les composantes de notre canton.

Si cette présidence n'offre pas à son titulaire des pouvoirs accrus, elle lui attribue néanmoins la tâche très concrète d'organiser le travail du Collège gouvernemental. La présidente ou le président remplit une fonction intégratrice des différentes sensibilités présentes au Conseil d'Etat et a pour mission de créer entre elles une certaine harmonie. Une harmonie créatrice, fondée sur la science du compromis, l'art de l'écoute et du dialogue et la conscience de l'intérêt supérieur de notre canton.

Au moment d'envisager une année présidentielle, il est bon de se remémorer le concept d'utopie, de se confronter à un modèle idéal de société et de questionner notre capacité à s'en approcher. De quoi sera fait l'année 2015? Si l'on quitte un instant nos frontières cantonales et fédérales pour nous placer au niveau des enjeux de notre monde, on se souviendra que 2015 aurait dû, d'une certaine manière, être l'année de la concrétisation d'une utopie formulée en l'an 2000: les Objectifs du Millénaire pour le développement. Huit objectifs pour un monde meilleur et plus durable. Huit objectifs qui, dans leur formulation, n'avaient rien d'impossible:

- > réduire l'extrême pauvreté et la faim;
- > assurer à tous l'éducation primaire;
- > promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- > réduire la mortalité infantile;
- > améliorer la santé maternelle;
- > combattre le SIDA, le paludisme et les autres maladies;
- > assurer un environnement humain durable;
- > construire un partenariat mondial pour le développement.

Dans certains domaines, des progrès ont été réalisés. Mais, globalement, le bilan est plus que mitigé et il est à craindre que les crises et conflits qui secouent aujourd'hui notre planète, avec leurs lots de destructions et leurs millions de personnes tuées ou jetées sur les routes, ne fassent que freiner encore la lente marche vers un monde plus juste.

Je dénonce ici publiquement et avec fermeté le fanatisme politico-religieux dit «Etat islamique» qui ose, au nom de Dieu, commettre toutes les atrocités que l'humanité toute entière pensait éliminées. Le meilleur moyen pour combattre ce fanatisme est d'ouvrir le dialogue avec les gens de bonne volonté, dans un cadre institutionnel, afin de renforcer l'intégration et la connaissance et tolérance réciproques. Mais nous devons aussi combler le fossé énorme qui persiste entre le monde riche et ceux qui vivent dans la misère. C'est d'ailleurs l'un des buts des Objectifs du Millénaire que je viens de citer.

Mais où en sommes-nous vraiment? Dans un cri d'alarme lancé en 2010 déjà, le Secrétaire général de l'ONU attribuait notre échec à atteindre ces Objectifs à «un manque d'engagement et de ressources, au déficit de responsabilité des dirigeants et à l'insuffisance de partenariats». Ce constat amer, pour ne pas dire acide, doit nous interpeller comme responsables politiques.

Et nous, dans notre canton de Fribourg, pour remplir nos propres objectifs, prenons-nous suffisamment nos responsabilités? Mettons-nous toutes les ressources nécessaires et faisons-nous preuve de suffisamment d'engagement? Développons-nous suffisamment les partenariats qui peuvent aider l'Etat à les atteindre?

Was ist es, das uns an die Zukunft glauben lässt? Was macht die Stärke des Freiburger Landes aus? Es ist die Zuversicht und das Vertrauen in uns, in unsere Institutionen und in unsere Zivilgesellschaft und in unsere Kultur; es ist Arbeit, es ist Verlässlichkeit, es ist Stabilität, es ist Solidarität. All diese Werte erlauben uns, allen Teilen der Bevölkerung von jung bis alt Perspektiven, Chancen zu geben:

- > Den Jungen mit einer soliden, vielfältigen Ausbildung, damit sie ihre Träume in grossmöglicher Freiheit verwirklichen, Horizonte überschreiten, in die Welt hinaus gehen, fremde Kulturen kennen und schätzen lernen können, damit sie die Freiheit und die Perspektive haben, wieder zurückzukommen, hier Wurzeln zu schlagen und ihr Wissen und Können innovativ einzusetzen.
- > Den Senioren, damit sie die Früchte ihrer Arbeit ohne grosse finanzielle Sorgen geniessen und das Leben aktiv gestalten können.

Ich spreche von Werten wie Verlässlichkeit, Zuverlässigkeit und damit meine ich, dass man auf uns zählen kann, dass wir als Private und als Politiker dafür einstehen, dass wir unser Leben in Freiheit gestalten können, dass wir einen sicheren und stabilen Staat haben und zwar in Bezug auf die Rechtssicherheit und in Bezug auf die Sicherheit in unseren Städten und Dörfern.

Ich spreche auch von einem guten Service public, vor allem in Bezug auf die Bildung, die Ausbildung und das Gesundheitsnetz.

Ich spreche auch von Solidarität, da wir unbedingt eine Zweiklassengesellschaft vermeiden müssen. Es geht nicht allen Menschen gut. Wir müssen den Kampf gegen die Armut, gegen die Ungleichheit verstärken, in dem Sinne, wie es in

der Präambel unserer Bundesverfassung steht, «dass sich die Stärke unserer Gesellschaft misst am Wohle der Schwachen».

Ma devise pour mon année présidentielle en 2011 était la confiance. J'y ajoute, pour cette présidence 2015, la notion d'ouverture, celle de créer des perspectives et la volonté de construire une société qui offre des perspectives pour tous. (*Applaudissements*).

### **Election 2014-GC-162 à la présidence du Tribunal cantonal pour l'année 2015**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 91; blancs: 6; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Hubert Bugnon*, à *Villars-sur-Glâne*, par 83 voix. Il y a 2 voix éparées.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri.

#### **La Présidente.**

- > «L'action récursoire en matière de concours de responsabilités civiles»;
- > «Les mesures provisionnelles de protection de la personnalité» ou encore
- > «Bail à loyer, bail à ferme, prêt à usage, prêt de consommation»...

Autant de mots qui, ce matin, sembleront peut-être un peu étranges à quelques-uns de nos députés.

Mais ce matin, ce ne sont pas les titres de vos publications, Monsieur le Juge cantonal, mais bien plutôt l'homme qui retient notre attention. L'homme qui vient d'être élu en qualité de président du Tribunal cantonal fribourgeois.

Nos félicitations et nos vœux vous accompagnent dans l'exercice de cette fonction que vous connaissez pour l'avoir déjà assumée en 2007. Vous êtes donc, pour cette prochaine année 2015, au cœur des Augustins, le primus inter pares de vos collègues du Tribunal cantonal.

Qu'il me soit permis, cher Monsieur Hubert Bugnon, à l'heure où le Grand Conseil de notre canton vient de vous désigner à cette fonction présidentielle, de rappeler en quelques mots le parcours qui est le vôtre: docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, vous êtes juge cantonal depuis 2002. Avant d'exercer cette haute fonction, vous avez été juge de première instance, en qualité de président du Tribunal de l'arrondissement de la Sarine, de 1984 à 2001. Durant votre carrière de magistrat, vous avez exercé différentes activités accessoires: président du Tribunal des baux de la Sarine, président suppléant de la Commission de recours de l'Université de Fribourg, président de l'Autorité de surveillance du Registre foncier, chargé d'enseignement à l'Académie de magistrature de l'Université de Neuchâtel, président de la Commission d'école du Collège Ste-Croix, membre du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Mais j'arrête là cette énumération – qui n'est certainement pas exhaustive – pour en revenir à l'homme, père de famille et, depuis tout récemment, grand-père.

Je n'ai, Monsieur le Président du Tribunal cantonal élu, pas de conseil à vous donner dans le domaine de l'exercice de la Justice. Vous le faites, avec vos collègues, au plus près de vos consciences.

Par contre, nous partageons, vous et moi, un statut familial identique: grand-père et grand-mère. Et là, si le cœur vous en dit, je pourrais vous glisser quelques recommandations pratiques et fort utiles. (*Rires*).

Je souhaite en tous les cas que votre fonction présidentielle vous laisse quelques moments de liberté à savourer en famille et, en particulier, en compagnie de votre petite-fille. Vous verrez, c'est fantastique.

Le Grand Conseil et moi-même vous adressons, une fois encore, nos félicitations et nos vœux. (*Applaudissements*).

—

- La séance est levée à 11 h 50.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Samuel JODRY**, secrétaire parlementaire

—